

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Décret n° **2017-1176** portant nomination d'Adjoints au Préfet

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
 - VU le décret n°2014-845 du 06 juillet 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n° 2014-853 du 08 juillet 2014 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les Ministères, modifié ;
 - VU le décret n°2014-869 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
 - VU le décret n°2015-855 du 22 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur Alsény BANGOURA, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 653 091/L, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Mbour, en remplacement de Madame Rokhaya CISS, appelé à d'autres fonctions ;

Article 2.- Monsieur Massène SENE, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n°608 255/L, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Guédiawaye, Département de Guédiawaye, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Guédiawaye, en remplacement de Monsieur Ousmane MBODJI, appelé à d'autres fonctions ;

Article 3.- Monsieur Mamadou DEME, Educateur spécialisé, matricule de solde n° 611 241/G, précédemment Adjoint au Sous-préfet de Bambilor, Département de Rufisque, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Salémata, en remplacement de Monsieur Birame SECK, appelé à d'autres fonctions ;

Article 4.- Monsieur Papa LY, Instituteur, matricule de solde n° 389 502/C, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Darou Mousty, Département de Kébémér, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Ranérou, en remplacement de Monsieur Moussa THIAM, appelé à d'autres fonctions ;

Article 5.- Monsieur Djibirou BA, Professeur de Collège d'Enseignement moyen, matricule de solde n°381 966/M, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Katakél, Département de Kaffrine, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Saraya, en remplacement de Monsieur Oumar Mbacké DIALLO, appelé à d'autres fonctions ;

Article 6.- Monsieur Moustapha SANGARE, Instituteur, matricule de solde n° 376 773/A, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Mérina Dakhar, Département de Tivaouane, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Kolda, en remplacement de Monsieur Mame Balla NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 7.- Monsieur Ibrahima NDOUR, Agent technique d'Elevage, matricule de solde n° 513 732/A, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Ogo, Département de Matam, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Diourbel, en remplacement de Monsieur Al Hassane Ba CISSE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 8.- Monsieur Abdoulaye Daouda SALL, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 625 107/A, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement des Almadies, Département de Dakar, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Vélingara, en remplacement de Monsieur Ousmane DIEDHIOU, appelé à d'autres fonctions ;

Article 9.- Monsieur Ousmane NGOM, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 609 255/L, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement des Parcelles assainies, Département de Dakar, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Bakel, en remplacement de Monsieur Balla Moussa MANE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 10.- Monsieur Pape Ibrahima NDIAYE, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 634 433/C, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement des Niayes, Département de Pikine, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Linguère, en remplacement de Monsieur Modou Bassirou NDAO, appelé à d'autres fonctions ;

Article 11.- Monsieur Al Hassane FAYE, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 653 088/D, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Matam, en remplacement de Monsieur Ismaila NIASSY, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Article 12.- Monsieur Mouhamadou Thioubado HANNE, Instituteur, matricule de solde n° 600 175/G, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Bélé, Département de Bakel, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Médina Yoro Foulah, en remplacement de Monsieur Tatass DASSILVA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Article 13.- Madame Oumou DIAMANKA, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n°616 907/E, précédemment Sous préfet de l'Arrondissement de Notto, Département de Thiès, est nommée Adjoint au Préfet du Département de Dagana, en remplacement de Monsieur Macodou SY, appelé à d'autres fonctions ;

Article 14.- Madame Faty PADANE, Maîtresse d'Enseignement technique professionnel, matricule de solde n° 602 608/F, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndiédieng, Département de Kaolack, est nommée Adjoint au Préfet du Département de Bambey, en remplacement de Monsieur Souleye FAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Article 15.- Monsieur Al Hassane Ba CISSE, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 620 670/E, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Diourbel, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Bignona, en remplacement de Monsieur Hamath Saïko LY, appelé à d'autres fonctions ;

Article 16.- Monsieur Pape Amadou Ngoumb BA, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 603 471/K, précédemment en service à la Direction de la Protection civile, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Amadou BA, appelé à d'autres fonctions ;

Article 17.- Monsieur Gormack NDIAYE, Agent technique d'Agriculture, matricule de solde n° 513 727/F, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Pambal, Département de Tivaouane, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Oussouye, en remplacement de Monsieur Cheikh GNINGUE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 18.- Monsieur Moussa Aly BA, Instituteur, matricule de solde n° 632 929/K, précédemment adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Wouro Sidy, Département de Kanel, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Foundiougne, en remplacement de Monsieur Yagouba O. Sidya SOW, appelé à d'autres fonctions ;

Article 19.- Monsieur Ibrahima FALL, Instituteur, matricule de solde n° 389 474/D, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Keur Mbouki, Département de Birkilane, est nommé adjoint au Préfet du Département de Tivaouane, en remplacement de Monsieur Boubacar DIENG, appelé à d'autres fonctions ;

Article 20.- Monsieur Abdoul KONATE, Agent technique d'Agriculture, matricule de solde n°618 073/Q, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Taïf, Département de Mbacké, est nommé adjoint au Préfet du Département de Goudiry, en remplacement de Monsieur Amdy Moustapha BA, appelé à d'autres fonctions ;

Article 21.- Monsieur Mamadou Boubou THIAM, Professeur de l'Enseignement moyen, matricule de solde n°508 062/Q, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Ndindy, Département de Diourbel, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Koungeul, en remplacement de Monsieur Alassane ANNE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 22.- Monsieur Ousmane DIA, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 611 202/B, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Tambacounda, en remplacement de Monsieur Ibra MBODJI, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Article 23.- Monsieur Badara DIAO, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 634 435/A, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Louga, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Pikine, en remplacement de Monsieur Jean Baptiste Ngomack SENE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 24.- Monsieur Mouhamet Al Amine FALL, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 653 095/H, précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Rufisque Est, Département de Rufisque, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Louga, en remplacement de Monsieur Badara DIAO, appelé à d'autres fonctions ;

Article 25.- Monsieur Yoro DIA FALL, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 517 819/E, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Kanel, en remplacement de Monsieur El Hadji Moustapha LY, appelé à d'autres fonctions ;

Article 26.- Monsieur Moussa THIAM, Agent technique d'Agriculture, matricule de solde n° 387 855/F, précédemment Adjoint au Préfet du Département de Ranérou, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Mbacké, en remplacement de Monsieur Aliou WADE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 27.- Monsieur Mamadou DIOUF, Secrétaire d'Administration, matricule de solde n° 602 327/C, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Kaffrine, en remplacement de Monsieur Youssoupha FAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 28.- Monsieur Abdoul SOW, Instituteur, matricule de solde n° 622 919/K précédemment Adjoint au Sous-préfet de l'Arrondissement de Fimela, Département de Fatick, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Guinguinéo, en remplacement de Monsieur Daouda SARR, appelé à d'autres fonctions ;

Article 29.- Monsieur Babacar KEBE, Secrétaire d'administration, matricule de solde n° 622 478/K, précédemment en service à la Direction générale de l'Administration territoriale, est nommé Adjoint au Préfet du Département de Bounkiling, en remplacement de Monsieur Adama NGOM, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Article 30.- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

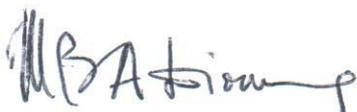
02 juin 2017

Fait à Dakar, le

Par le Président de la République

Macky SALL

Le Premier Ministre



Mahammed Boun Abdallah DIONNE